



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 109 – AOÛT 2022
Recueil publié le 1^{er} août 2022

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 109 – AOÛT 2022
Recueil publié le 1^{er} août 2022

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Arrêté n° 22-SGCO-FI-22 portant modification de l'annexe de l'arrêté n° 22 SGCO-FI-19 du 9 juin 2022 portant délégation d'ordonnancement secondaire pour l'utilisation de cartes achats sur le budget opérationnel de programme (BOP) 354



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental
Service Finance - Immobilier**

**Arrêté n° 22-SGCD-FI-22
portant modification de l'annexe de l'arrêté n° 22-SGCD-FI-19 du 9 juin 2022
portant délégation d'ordonnancement secondaire pour l'utilisation de cartes achats
sur le budget opérationnel de programme (BOP) 354**

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment les articles 43 et 44 ;
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles modifié par le décret n° 2020-1050 du 10 août 2020 ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié, portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation administrative des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié, relatif aux emplois de direction de l'État, notamment les articles 34 et suivants ;



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU le décret du Président de la République en date du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY, Préfet de la Vendée ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21-SGC-82 du 28 juin 2021 portant organisation interne et fonctionnement des services de la préfecture de la Vendée ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20-DRHML-99 du 16 décembre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental de la Vendée ;
- VU l'arrêté préfectoral n°21-SGCD-83 du 28 juin 2021 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général commun départemental et modifiant l'arrêté n°20-DRHML-99 du 16 décembre 2020 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°21-SGCD-01 du 21 janvier 2021 nommant Madame Aurélia CUBERTAFOND administratrice des affaires maritimes en qualité de directrice par intérim du secrétariat général commun des services de l'État de la Vendée à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU l'arrêté du 28 mai 2021 de la Ministre de la transition écologique affectant par délégation de gestion Madame Aurélia CUBERTAFOND , administratrice des affaires maritimes, en qualité de directrice du Secrétariat général commun départemental de la Vendée ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 22-SGCD-FI-16 du 4 mai 2022 portant modification de l'arrêté n° 21-SGCD-FI-20 du 23 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et représentation du pouvoir adjudicateur à Madame Aurélia CUBERTAFOND, directrice du secrétariat général commun départemental de la Vendée ;
- VU la décision n° 22-SGCD-FI-17 du 9 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur aux agents du secrétariat général commun départemental de la Vendée ;
- VU la décision de subdélégation du 7 juillet 2021 de M. Christophe MOURRIERAS, directeur départemental de la protection des populations de la Vendée ;
- VU l'arrêté n° 21-SGCD-FI-22 du 30 novembre 2021 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'unité opérationnelle « préfecture de la Vendée », du BOP « Pays-de-la-Loire » du programme 354 – Administration territoriale de l'État– au titre du centre de coût « sous-préfecture de Fontenay le Comte » à Madame Nicole CHABANNIER, sous-préfète de Fontenay-le-Comte ;
- VU l'arrêté n° 21-SGCD-FI-23 du 30 novembre 2021 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'unité opérationnelle « Préfecture de la Vendée », du BOP « Pays-de-la-Loire » du programme 354 – Administration territoriale de l'État– au titre du centre de coût « sous-préfecture des Sables-d'Olonne » à Monsieur Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables-d'Olonne ;



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VU l'arrêté n° 21-SGCD-FI-24 du 30 novembre 2021 portant délégation de signature en ce qui concerne les crédits de fonctionnement de l'unité opérationnelle « Préfecture de la Vendée », du BOP « Pays-de-la-Loire » du programme 354 – Administration territoriale de l'État– au titre du centre de coût « Résidence secrétaire générale» à Madame Anne TAGAND, secrétaire générale de la préfecture de la Vendée ;

VU l'arrêté n° 21-SGCD-FI-26 du 16 décembre 2021 portant délégation de signature en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement de l'unité opérationnelle de la préfecture (programme 354 – Administration territoriale de l'État - au titre du centre de coût « Cabinet »), de certaines dépenses de sécurité routière (programme 207 – titre 3), de la MILDECA et DILCRAH (programme 129 - titre 3) et du FIPD (programme 216) à Monsieur Jérôme BARBOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

VU l'arrêté n° 22-SGCD-FI-19 du 9 juin 2022 portant délégation d'ordonnancement secondaire pour l'utilisation de cartes achats sur le budget opérationnel de programme (BOP) 354 ;

ARRETE

Article 1 : L'annexe mentionnée à l'article 1 de l'arrêté n° 22-SGCD-FI-19 du 9 juin 2022 susvisé est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et la directrice du secrétariat général commun départemental, sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, consultable à l'adresse <https://www.vendee.gouv.fr>

Fait à La Roche-sur-Yon, le **29 JUIL. 2022**

Le préfet,
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée,


Anne TAGAND

Annexe à l'arrêté N° 22 -SGCD-FI-22 du 29 JUIL. 2022

Liste des agents du secrétariat général commun départemental
et des structures
titulaires de cartes achats habilités à effectuer des dépenses sur le BOP 354

NOM - Prénom	Date début de validité	Date fin de validité	Plafond TTC
ANDRIET Patrice	01/03/2021	31/03/2024	36 000 €
BABU Jocelyne	04/11/2020	30/11/2023	15 000 €
BARBOT Jérôme	30/12/2021	31/12/2024	4 500 €
BOEUF Fabrice	04/11/2020	30/11/2023	15 000 €
BRAINVILLE Sylvain	31/05/2021	30/06/2024	30 000 €
CASARES Jean-Pierre	07/2022	31/07/25	36 000 €
CHABANNIER Nicole	04/03/2022	31/03/2025	15 000 €
FOUGERON Romain	16/11/2021	30/11/2024	5 000 €
GARIDDI Jean-Pierre	25/01/2021	29/02/2024	16 000 €
GAVORY Gérard	26/11/2021	30/11/2024	10 000 €
MARIOTTI Laurent	30/03/2020	30/04/2023	29 000 €
MENARD Stéphane	27/01/2020	28/02/2023	6 000 €
MOUGENOT Johann	01/03/2021	31/03/2024	10 000 €
PETIT Nicolas	17/09/2021	30/09/2024	36 000 €
PIERACHE Philippe	31/05/2021	30/06/2024	10 000 €
RENARD Arnaud	26/05/2020	31/05/2023	500 €
REYNAUD Maryvonne	17/09/2021	30/09/2024	30 000 €
TAGAND Anne	04/11/2020	30/11/2023	5 500 €
TEILLET Christophe	07/2022	31/07/2025	10 000 €